



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hepatitis C

Question écrite n° 48865

Texte de la question

M. Dominique Paille attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés rencontrées par les victimes d'hépatite C post-transfusionnelle pour bénéficier d'une information complète sur leurs droits dans le cadre des procédures juridictionnelles d'indemnisation. D'une part, les conditions d'attribution de l'aide judiciaire sont restrictives et, d'autre part, ces personnes ne peuvent que difficilement assumer le coût des expertises nécessaires à prouver leur préjudice. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures susceptibles d'être prises en leur faveur, pour répondre à ces préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48865

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1035